

Comores - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Mouvement de grève dans la région de Moroni

Date de mise en ligne le : 15 mai 2026

Un mouvement de grève affecte les commerces et les transports dans la région de Moroni depuis le lundi 11 mai.

Les déplacements et les séjours peuvent être soumis à des aléas et des contraintes renforcés qu'il convient d'anticiper.

Il est recommandé de se tenir informé de la situation qui peut évoluer rapidement, et de se tenir éloigné des rassemblements et manifestations.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Épidémie de Mpox

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

Des cas de Mpox ont été confirmés en Union des Comores, en particulier dans le district du Centre sur l'île de Grande-Comores et dans le district de Ouani sur l'île d'Anjouan. Un plan de lutte contre l'épidémie avec des contrôles sanitaires au niveau des points d'entrée du territoire (ports, aéroports) est actuellement en vigueur.

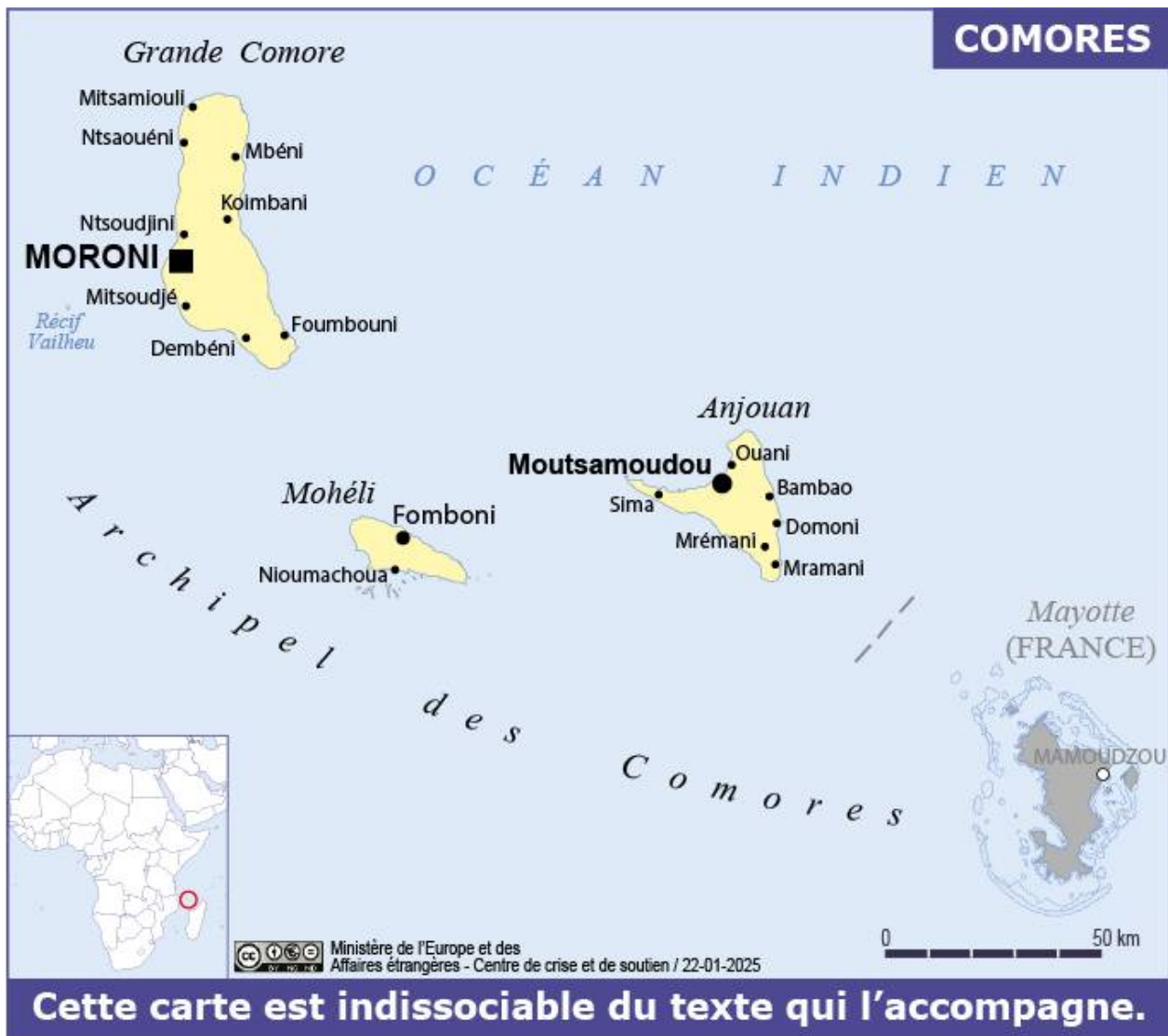
Pour rappel, cette maladie virale se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée.

Il est rappelé que la vaccination peut être recommandée pour les voyageurs les plus à risque. Durant le séjour, les mesures de prévention sont recommandées (hygiène des mains, éviter tout contact avec personne infectée et objet contaminé). En cas de contact à risque et de symptôme évocateur, il est recommandé de consulter rapidement un médecin.

Sécurité

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 05/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble des Comores est placé en vigilance renforcée (en jaune sur la carte). Les capacités de réponse des autorités locales aux risques sanitaires sont très faibles. La possibilité de prise en charge sanitaire n'est pas satisfaisante dans la capitale et inexistante sur les îles d'Anjouan et de Mohéli.

Risques encourus et recommandations associées

Risque volcanique

L'activité volcanique et sismique est présente sur l'ensemble de l'archipel des Comores, y compris au niveau sous-marin. Le risque peut donc aussi venir de la mer et pas seulement du seul massif du Karthala. Le risque majeur lors des visites du sommet est lié aux émissions de gaz notamment de gaz de CO₂ qui peut être rejeté à de fortes concentrations et aux explosions de vapeur (explosions phréatiques).

Le Centre national de documentation et de recherche scientifique des Comores effectue une veille sismologique.

Plus d'information sur notre fiche dédiée au risque volcanique.

Piraterie maritime

La piraterie maritime est bien présente à proximité de la région de l'archipel des Comores, il est recommandé d'éviter toute navigation maritime avec des bateaux de plaisance.

Délinquance et criminalité

Des cambriolages, des vols à l'arraché et des vols dans les voitures peuvent survenir, même s'ils demeurent relativement rares. Il est recommandé d'exercer une vigilance accrue dans les lieux de forte affluence (marchés) et à la plage.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- rester vigilant à l'égard de ses effets personnels (éviter de se déplacer avec d'importantes sommes d'argent et objets de valeur, fermer les issues des logements) ;
- se tenir à l'écart des rassemblements et manifestations ;
- privilégier les arrivées par voie aérienne, la grande majorité des liaisons maritimes (à l'exception notable de la compagnie SGTM qui opère entre Moroni et Anjouan chaque semaine et entre Anjouan et Mayotte quotidiennement) ne respectant pas les règles internationales de sécurité et de sûreté ;
- ne pas embarquer sur les petites embarcations motorisées dénommées kwassa-kwassa pour la navigation inter-îles aux Comores (sous peine d'emprisonnement et d'amende) ;
- se munir de liquidités (les distributeurs de Moroni fonctionnent de manière aléatoire et les chèques en euros ne sont pas acceptés, notamment dans les hôtels) ;
- s'inscrire sur le Fil d'Ariane préalablement à son arrivée aux Comores.

Activités sportives à risque

Navigation de plaisance

Une autorisation d'entrée doit être obtenue pour chacune des trois îles : Moroni pour la Grande Comore, Mutsamudu pour Anjouan et Fomboni pour Mohéli. Cette autorisation est uniquement valable pour faire escale dans un de ces trois ports. Si le plaisancier souhaite relâcher dans une des villes côtières de ces îles, l'autorisation doit être délivrée par les autorités portuaires et de l'immigration de Moroni, Mutsamudu ou Fomboni.

Une autorisation de sortie doit également être obtenue auprès de la Capitainerie des ports de Moroni-Iconi, Mutsamudu ou Fomboni, et les services de l'Immigration doivent en être avisés.

Excursion sur le volcan Khartala

Culminant à 2361 mètres d'altitude, le volcan Khartala est toujours actif et a connu un regain d'activité sismique en 2022. Tout projet d'excursion doit donc soigneusement être préparé, au même titre qu'une sortie en haute montagne (risques similaires). Avant toute excursion, il est instamment recommandé de vérifier qu'aucune alerte spécifique n'a été donnée par l'Ambassade, de recourir aux services d'un guide expérimenté, et de se munir d'équipements de randonnée. **Il est fortement déconseillé de camper à l'intérieur de la caldera.**

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

L'accès au territoire des Comores est soumis à l'obtention d'un visa. Il est délivré à l'arrivée à l'aéroport de Moroni et coûte environ 30 euros.

Pour établir ce visa, les ressortissants français en séjour touristique doivent être munis d'un billet retour, d'un viatique de 30 euros/jour et de l'adresse du lieu de séjour.

Santé

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

La faiblesse du système de soins sur les trois îles impose, dans la plupart des cas médicaux lorsqu'une hospitalisation est nécessaire, un rapatriement sanitaire vers des centres hospitaliers mieux équipés, en général sur la Réunion et parfois sur Mayotte ou la France métropolitaine. Il est donc impératif de vérifier son assurance rapatriement avant son départ pour les Comores.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Il peut y avoir parfois des épidémies de dengue aux Comores notamment durant la saison des pluies.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Mal entretenu, le réseau routier est très dégradé. Les routes principales sont parsemées de nids-de-poule et les voies secondaires particulièrement étroites.

Les panneaux de circulation sont inexistantes et le respect du code de la route est très approximatif. Certaines règles de conduite françaises, comme la priorité aux ronds-points, ne s'appliquent pas aux Comores. Les véhicules sont souvent en mauvais état (pare-brises largement étoilés, feux de signalisation et clignotants hors service, freins et suspensions usés).

La plus grande prudence s'impose donc en matière de conduite automobile, en particulier de nuit (absence d'éclairage public). Les accidents sont relativement fréquents et souvent graves.

Des agressions violentes envers les conducteurs après un accident de la route en dehors de la capitale ont été rapportées. En cas d'accident, il est conseillé de se rendre au commissariat de police le plus proche et d'avertir l'ambassade.

Les autorités comoriennes ont annoncé en avril 2025 un renforcement des mesures de contrôle routier (notamment permis de conduire, cartes grises, assurances, plaques d'immatriculation, port du casque pour les motos) par la Gendarmerie locale.

Transport inter-îles

Compte tenu d'incidents récurrents concernant la sécurité aérienne, il est déconseillé de voyager sans s'être assuré en amont que la compagnie aérienne répond bien aux normes de sécurité internationales et de limiter son usage aux cas impératifs uniquement.

Les liaisons maritimes mises en œuvre par des opérateurs autorisés (SGTM notamment) sont à privilégier.

Législation locale

Sorties

Les autorités comoriennes ont instauré une brigade des mœurs. Elle opère des contrôles d'identité la nuit à partir de 23h aux alentours des discothèques, bars nocturnes et points de vente de brochettes.

Il est nécessaire, si l'on souhaite se rendre dans ces lieux, de se munir d'une pièce d'identité.

Alcool-nourriture

Il est possible de se procurer de l'alcool mais la consommation sur la voie publique n'est pas autorisée, sous peine d'amende, voire de prison.

L'ivresse sur la voie publique est prohibée.

Pendant la période de ramadan, il convient d'éviter de manger ou de boire en public entre le lever et le coucher du soleil.

Photographies

Il est recommandé de demander l'avis des populations avant de les photographier. Il est conseillé d'éviter la prise de photos de bâtiments publics (notamment militaires et gendarmerie).

Us et coutumes

L'islam sunnite est la religion officielle des Comores. Il est pratiqué de façon modérée. Il est majoritairement d'inspiration soufie. La grande majorité des habitants étant pratiquante, il est conseillé de porter une tenue couvrante (des épaules jusqu'aux genoux) respectueuse des coutumes locales, particulièrement pendant le mois de Ramadan. Par ailleurs, les manifestations extérieures d'affection sont mal considérées.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Le voyageur d'affaires doit disposer d'un billet retour, d'un viatique, d'un justificatif d'emploi ou invitation par une société comorienne et de l'adresse du lieu de résidence.

Il peut obtenir un visa d'entrée sans obstacles, sur présentation d'un billet retour. Le visa ordinaire autorise un séjour d'un mois et coûte 30 euros (15 000 francs comoriens). Il s'obtient dès l'arrivée à l'aéroport.

Aucune formalité n'est nécessaire avant le départ.

Un visa ordinaire peut être transformé en visa d'un an sur place, sur présentation auprès des autorités d'un motif valable : contrat de travail, projet d'investissement, etc. Il coûte 240 euros.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Comores.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Les Comores dépendent du Service économique régional de Madagascar :

Ambassade de France à Madagascar

3, rue Jean Jaurès – Ambatomena – Antananarivo

Tél. : +261 20 22 399 99

Fax : + 261 20 22 399 75

Courriel

Site internet

Chambre de Commerce

UCCIA Comores

Rue du Port – BP 763 – Moroni

Union des Comores

Tél. : +269 324 9500

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.**

Agence de Moroni

Avenue du Général de Gaulle – BP 71 – Moroni

Union des Comores

Courriel : Afdmoroni@afd.fr

Site internet : Comores - AFD - Agence Française de Développement

Tél. : +269 773 29 10 / +269 773 35 06

BAD

Les Comores sont membres de la **Banque africaine de développement (BAD)**. Site internet

La page des **Comores**

FMI

Les Comores et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 24 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Police locale

Tél. : +269 773 46 63

Urgences médicales

- En Grande Comore, hôpital El Maarouf : +269 773 26 04
- À Mohéli, hôpital de Fomboni : +269 772 03 73
- À Anjouan, hôpital de Hombo : +269 771 00 34

Annuaire des représentations comoriennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France aux Comores

Publié le : 11 juin 2025

Coordonnées

Boulevard de Strasbourg BP 465

Moroni

Comores

-11.715841046614, 43.247336934737

+33 1 88 24 56 77

+269 327 10 10

A contacter en dehors des heures d'ouverture de l'ambassade, en cas d'urgence uniquement

Liens utiles

[Ambassade de France aux Comores](#)

Facebook 

X 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=moroni>

Horaires d'ouverture, uniquement sur rendez-vous :

Lundi à jeudi : 8h-12h et 14h-17H

Vendredi : 8h-11h